



## SOYONS TOUS RESPONSABLES



### IMPORTANT

**TOUTES LES ORGANISATIONS, TOUS LES ORGANISATEURS ET TOUS LES RESPONSABLES ONT L'OBLIGATION D'INFORMER TOUS LEURS MEMBRES/PARTICIPANTS DES NOUVELLES MESURES CONCERNANT LE PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE.**

Conformément aux consignes émises par le gouvernement du Québec le 13 juillet dernier, le port du masque sera désormais obligatoire\* à compter du samedi 18 juillet dans les installations intérieures du Collège Letendre (pour tous les usagers de 12 ans et plus).

## **VOICI LES DÉTAILS DE L'APPLICATION DE CETTE RÈGLE DANS NOS INSTALLATIONS\***

Le port du masque est obligatoire dès votre entrée dans les installations, lors de vos déplacements pour vous rendre à votre plateau d'activité et dans tous les lieux intérieurs.

Sur votre plateau d'activité le couvre-visage pourra être retiré une fois prêt à pratiquer votre activité. Il est important de noter que si vous n'êtes pas en action et en attente le port du couvre-visage est obligatoire si vous n'êtes pas en mesure de respecter la distanciation physique de 2 mètres.

### **EXEMPLE 1 :**

*J'arrive au collège avec mon couvre-visage. Je me rends dans un gymnase et sur mon terrain de badminton avec mon couvre-visage. Une fois rendu sur mon terrain de badminton, je peux retirer mon couvre-visage et jouer. Lorsque j'ai terminé, je remets mon couvre-visage et je me déplace en portant celui-ci.*

### **EXEMPLE 2 :**

*Je pratique mon activité et je dois quitter mon plateau pour me déplacer aux toilettes. Je dois remettre mon couvre-visage avant de me déplacer.*

Tel qu'exigé par les autorités gouvernementales, l'utilisateur qui refuse de porter un couvre-visage à son arrivée ne pourra avoir accès aux installations intérieures du Collège Letendre.

**DE TOUTE L'ÉQUIPE D'ESPACES LOISIRS**

**« MERCI DE VOTRE COLLABORATION !!! »**